vait aussi que, depuis plusieurs années, il venait de placer ses revenus et les conservait dans son coffre, afin de les laisser à son décès à Marie Jaillon, sans léser ses héritiers naturels, une sœur et trois nièces.

On soupçonne des cheminéaux, dont l'un déjà, la veille, avait essayé d'entraîner une jeune fille.

Les assassins, après avoir crocheté ou fracturé les armoires et les meubles, ont emporté une somme en or et argent, qu'on évalue à une quinzaine de mille francs, mais ont jugé prudent de ne pas toucher à des valeurs nominatives, représentant 150.000 francs environ.

LE DÉSASTRE DES ANTILLES

Les survivants de Saint-Pierre

Paris, 15 juin. — Les passagers du *Canada* ont été amenés ce matin à Paris par train spécial. Des scènes touchantes se sont produites à la gare où les survivants ont été reçus par des parents qui ont pu longtemps les croire morts.

Les enfants de M. Mouttet étaient, vous le savez, parmi les arrivants. Le père et la mère de Mme Mouttet, M. et Mme Decojet, les ont reçus en sanglotant. Il y a trois enfants, deux fillettes de 11 et 7 ans et un bébé de 6 mois.

Les Américains à la Martinique

Paris, 15 juin. — Une correspondance de la Martinique signale l'arrivée à Fort-de-France de plusieurs représentants de maisons américaines prêtes à s'installer dans le pays.

LE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE

Tricycles-Porteurs

L'inspecteur du travail de Roubaix a l'honneur de porter à la connaissance des intéressés qu'un arrêté de M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 27 mai dernier, a réglementé les conditions dans lesquelles les jeunes ouvriers ou employés, âgés de moins de 18 ans, peuvent transporter des marchandises ou objets quelconques au moyen de *tricycles-porteurs*, tant à l'intérieur des établissements industriels que sur la *voie publique*.

A l'avenir, aucun garçon de moins de 16 ans ne pourra être occupé au transport par le moyen de tricycles-porteurs, et les garçons de 16 à 18 ans ne pourront, à l'aide du tricycle-porteur, transporter une charge supérieure à 75 kilogramme, *véhicule compris*.

Toute contravention aux dispositions dudit arrêté sera l'objet d'un procès-verbal sans avertissement préalable du service de l'Inspection.

LA PUBLICITÉ

Il y a des gens qui disent : « Je ne veux pas faire de publicité ; je n'en ai pas besoin. *A bon vin point d'enseigne* ».

Quelle erreur ! Tout le monde aujourd'hui a besoin de la publicité. Comment voulez-vous que le public sache que vous vendez *du bon, du bon et pas cher*, si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tout le monde.

SAVON VERA MUSKA, parfum puissant.

Chronique Locale

ROUBAIX

LA FÊTE PATRONALE DU CERCLE DE LA CONCORDE a été célébrée, dimanche, avec beaucoup d'entrain. A neuf heures, les sociétaires ont assisté à une messe dite dans la chapelle du Cercle à l'intention des membres défunts. Grand nombre d'amateurs ont pris part ensuite aux jeux auxquels étaient affectés des prix importants. Le soir, un banquet a réuni la plupart des sociétaires. La fête sera continuée, aujourd'hui lundi, à sept heures, par une soirée récréative et musicale, qui promet l'obtenir grand succès.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE.— Voici le texte des articles nouveaux votés par l'assemblée générale des sections :

Article 37 : Pour avoir droit à une dot, il faut avoir versé les cotisations au moins pendant six années révolues. Les sociétaires qui ne seront entrés dans la société que dans le cours de leur quinzième année, ne pourront donc réclamer cette dot qu'à l'âge de 23 ans accomplis. Ceux qui sont entrés avant l'âge de 23 ans, pourront cesser leurs versements après le paiement de 120 cotisations mensuelles ; leur compte sera alors établi, ils en resteront créanciers avec intérêt jusqu'à la liquidation.

Art. 38 : Cette liquidation a lieu au plus tard quand le membre a atteint l'âge de 25 ans ; elle pourra être demandée avant cette époque, à condition que le membre participant, s'il s'agit d'un garçon, ait dépassé vingt-et-un ans et ait accompli son service militaire, à moins d'un cas de réforme. S'il s'agit d'une fille, qu'elle ait dépassé vingt-et-un ans ou qu'elle se marie.

Art. 39 : Si le membre participant décède avant le paiement de 120 cotisations mensuelles toutes les cotisations versées par lui appartiennent à la société ; s'il décède après, les cotisations seules et leurs intérêts sont immédiatement versés entre les mains des ayants-droits et la société se trouve entièrement libérée. En cas de décès du sociétaire sous les drapeaux, la dot liquidée est acquise aux parents.

POUR AVOIR DIT LA BONNE AVENTURE. — Des somnambules extra-lucides, qui s'étaient installées, dimanche matin, place des Halles, pour dire la bonne aventure, se sont vu dresser procès-verbal. Leur don de double vue ne leur avait pas sans doute fait prévoir que pareille aventure leur surviendrait. Des rapports ont également été dressés à leurs compagnons qui attiraient les gogos.

Les inculpés se nomment : Marie Brebion, veuve Hardouin, âgée de 28 ans ; Victor Lavigne, forain, 39 ans, demeurant tous deux à Lille, rue Ban de Wedde, 23 ; Louise Buffet, 48 ans, et son mari, Moïse Depreter, 47 ans, demeurant également à Lille, rue des Guinguettes, à Saint-Maurice.

VOLEURS MIS EN FUITE. — Des malfaiteurs ont tenté de s'introduire, durant la nuit du samedi à dimanche, dans la cour de la maison occupée par M. Verghute, tisserand, rue de la Ruche, 23, dans l'intention d'y voler ses poules. Ils avaient déjà posé une échelle sur la muraille quand ils furent entendus par M. Verghute, qui les mit en fuite.

La police a été saisie d'une plainte.

ENTERREMENTS DU LUNDI 16 JUIN 1902. — Mme veuve Jean-Baptiste Cowez, née Fidéline Evrard, dix heures, église Notre-Dame. — M. Henri Nuttin, huit heures et demie, église Sainte-Elisabeth. — M. Célestin Dutoit, neuf heures, église Sainte-Elisabeth. — M. Henri Leconte, neuf heures et demie, église du Sacré-Cœur. — M. Alfred Bauwens, quatre heures, église Notre-Dame.

OBITS DU MÊME JOUR. — M. Henry Facques, dix heures un quart, église Saint-Martin. — M. Emile Delcourt, neuf heures et demie, église Saint-Martin. — Mme veuve Adolphe Delhaye, née Sabine Paux, neuf heures trois quarts, église Sainte-Elisabeth.

LES MÉNAGÈRES feront bien de penser à leur beurre de provision, et de se rappeler que la laiterie d'Costcamp garantit la pureté et la parfaite conservation de ses beurres.

Adresser au plus tôt les commandes, rue du Bois, 13.

Prix du beurre salé mis en pots : 2 fr. 95 le kilog.

CROIX

LA PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU primitivement fixée au 8 juin et qui avait été renvoyée à huitaine à cause du mauvais temps, a eu lieu hier dimanche à quatre heures, dans la jolie et vaste propriété de M. Prouvost-Dubau. Malgré le froid et la pluie menaçante, les fidèles des deux paroisses s'y étaient rendus en grand nombre. Le cortège s'est mis en marche un peu après quatre heures et a parcouru pendant près d'une heure les allées sinueuses du parc. Nous avons remarqué au passage, parmi les groupes de la paroisse Saint-Pierre, la société des « Alpins », les différentes sections du patronage et du Cercle Léon XIII, sous la conduite de M. l'abbé Delaeter, vicaire, et de M. l'abbé Delporte, aumônier, les groupes costumés des réunions dominicales et de l'école des Filles de la Charité, les Associations des Mères chrétiennes du Tiers-Ordre, etc.

La paroisse Saint-Martin était représentée également par toutes ses œuvres : l'école dominicale de la Sainte-Union, les Confréries du Rosaire, du Tiers-Ordre, des Mères chrétiennes, la Conférence des Dames de Saint-Vincent de Paul, le patronage et le Cercle St-Martin au complet, l'Externat Saint-Martin, etc.

Derrière ces différents groupes venaient les deux chorales des paroisses Saint-Martin et Saint-Pierre réunies sous la direction de M. Paul Capelle, maître de chapelle, la fanfare du Crédhet, la Commission de l'Harmonie municipale et enfin le dais. Le Saint-Sacrement était porté successivement par MM. Declerck et Jourdin, curés ; le dais était procédé et suivi des adorateurs du Saint-Sacrement, des membres du Conseil de Fabrique de St-Martin et d'une foule nombreuse et recueillie.

Deux superbes reposoirs avaient été élevés par la famille Prouvost-Dehau, au milieu d'un cadre admirable de verdure ; partout du reste se dressaient des arcs de triomphe et flottaient des bannières. Malheureusement la pluie est venue ternir cette belle fête et l'a fait abréger. Au moment de la dernière bénédiction, M. l'abbé Jourdin a fait acclamer l'Eucharistie. La sortie s'est effectuée sans aucun incident.

WASQUEHAL

LE CONSEIL MUNICIPAL devait se réunir, on le sait, dimanche à onze heures et demie. Mais dès huit heures du matin, les conseillers étaient prévenus qu'ils n'avaient pas à se déranger, un empêchement étant survenu qui rendait impossible la réunion. Quel est cet empêchement dont vraiment on n'a pas d'exemple, au moins à Wasquehal ? C'est ce que beaucoup de gens se demandent. Le bruit court qu'au dernier moment l'administration a craint que ses amis fussent en minorité pour voter le budget. Quoi qu'il en soit, la séance est remise à une date ultérieure.

LANNOY

PETIT-BAISIEUX

DESCENTE D'UN BALLON. — Dimanche soir, à six heures et demie, un aérostat est tombé au Marais de Baisieux ; l'atterrissement s'est effectué sans incident. Une grande foule de curieux était accourue de tous côtés. Le ballon s'était élevé de la place Sébastopol, à Lille, à l'occasion d'une fête de bienfaisance donnée en faveur des sinistrés de la Martinique. Il était monté par M. Gustave Delannoy, aéronaute lillois.

CYSOING

Les élections municipales complémentaires. — Voici les résultats des élections municipales complémentaires qui ont eu lieu hier :

Inscrits, 853 ; votants, 721.

Radicaux : MM. Paul Delepoulle, 384 voix ; André Dewauvrin, 363 ; Edmond Lefebvre, 355.

Républicains libéraux : MM. Paul Parent, 338 voix ; Pollet-Deffontaines, 335 ; Rigaut-Lemerre, 352.

MM. Paul Delepoulle et André Dewauvrin sont élus ; M. Edmond Lefebvre est en ballottage.

Ces résultats, bien que défavorables à première vue aux républicains libéraux, marquent pour eux une étape de plus vers le succès. Si, en effet, on se *reporte aux élections de 1900, on constate qu'alors*, le plus favorisé de la liste libérale, M. Rigaut, n'avait obtenu que 314 voix, tandis que dimanche le même candidat en a obtenu 352. Les autres candidats libéraux ont progressé dans la même proportion. M. Rigaut sera certainement élu au scrutin de ballottage.

La journée électorale s'est passée sans incident notable. Toutefois, dans la soirée, quelques rixes ont eu lieu. Durant le dépouillement du scrutin, des individus criant : Vivent les radicaux ! ont fait partir des centaines de pétards, les jetant même tout enflammés dans des groupes de passants.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

A ROUBAIX, Grande-Rue, 71

A TOURCOING, rue Carnot, 5

Exécution rapide et soignée d'impressions en tous genres. **Typographie et Lithographie.** — Outillage moderne et perfectionné. — Prix modérés.

BRASSERIE COOPÉRATIVE

L'UNION DES 3 VILLES

Vins et Spiritueux

AU CAPITAL DE 100.000 FRANCS

FLERS, par Croix (Nord)

Contrairement aux bruits malveillants mis en circulation par des personnes mal intentionnées, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que la Société est en pleine prospérité et que son grand débit de Bières, Vins et Spiritueux a produit pour l'inventaire 1901, **un bénéfice net de 77.521 fr. 62.**

Le Conseil d'administration compte sur un résultat supérieur pour cet exercice, vu l'augmentation de notre chiffre d'affaires.

Nous engageons donc ceux qui voudraient profiter de ces grands avantages à venir s'ajouter aux **500 actionnaires.**

La société étant propriétaire de ses immeubles consistant en une belle Brasserie et ses dépendances, Liquoristerie, un Estaminet et 14 Maisons d'ouvriers, d'une superficie totale de **6000 mètres carrés** et d'après les amortissements réels déjà opérés, nous prévoyons pour l'avenir marcher toujours de l'avant.

Nous espérons que ce simple résumé suffira pour vous édifier.

0838 *Le Conseil d'administration.*

WATTRELOS

LA MESSE DE PREMICES DE M. L'ABBÉ HENRI BONTE. — Wattrelos donne toujours aux fêtes religieuses un éclat extraordinaire, et le concours de sa population ne fait jamais défaut à ces solennités. Dimanche, dans toute la rue Pierre-Cateau et sur la Grand'Place, les fenêtres étaient ornées de bannières, et rue de l'Hôpital il y avait des fausses portes en l'honneur des prémices de M. l'abbé Henri Bonte, un enfant de Wattrelos récemment ordonné prêtre.

La messe de dix heures, chantée par la chorale paroissiale de Saint-Maclou, sous la direction de son chef habile, M. Jules Deflandre, a été célébrée par le jeune prêtre. MM. Eloi Leroux, ténor ; Pierre Decourcelle et Paul Dufour, ont chanté les soli. M. Albert Stelandre, ami du jeune prêtre, a donné d'une belle voix de baryton un « O Salutaris », et M. Bonte, chantre de l'église St-Christophe, à Tourcoing, oncle de M. l'abbé Henri Bonte, a chanté avec talent le « Benedictus ».

La messe exécutée par la chorale était celle dite « de Sainte-Cecile », d'un grand effet et d'une si belle mélodie.

C'est M. l'abbé Leconte, principal de l'Institution libre du Sacré-Cœur, de Tourcoing, qui est monté en chaire ; le prédicateur a pris pour texte le premier verset du cantique de la Vierge : « Magnificat anima mea Dominum ». Il a dit le rôle du prêtre, non seulement dans le ministère des paroisses, mais aussi au point de vue de l'enseignement et du professorat ; puis il a retracé la vie du jeune prêtre nouvellement ordonné, sa naissance, montrant ce jeune ministre du Seigneur béni par les mains calleuses de son père, un brave et honnête travailleur.

L'éminent prédicateur a tiré de ce thème des enseignements pratiques dont l'assistance a été très profondément pénétrée.

Après la messe a eu lieu à l'école des Frères un banquet auquel assistaient toute la famille et les amis de M. l'abbé Bonte ainsi que le clergé.

COMMUNICATION. — Philharmonique du Crétinier. — Répétition générale mercredi 18 juin, à 8 h. — Vote pour la nouvelle Commission.

TOURCOING

L'ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS des établissements François Masurel frères a tenu, hier dimanche, dans une salle de l'estaminet de M. Désiré Manet, rue de Menin, son assemblée générale annuelle. La réunion était présidée par M. M. Delebecque, vice-président.

De l'exposé des opérations du 1er mai 1901 au 29 avril 1902, il faut retenir les chiffres suivants ; pendant cet exercice, il a été distribué en secours de tous genres une somme de 7.197 fr. 95, et néanmoins l'association a encore pu affecter 8.500 francs au fonds de réserve. Cette société de secours mutuels, dont la fondation est due à l'initiative généreuse des chefs de l'importante maison François Masurel frères, date à peine de dix ans ; elle compte 569 membres et son avoir s'élève déjà à plus de 85.000 francs ; les cent mille seront atteints l'année prochaine.

Dans l'assemblée générale d'hier, M. Duquenne, président des *Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisiens* a fait une conférence sur les associations de secours mutuels. Dans un langage clair et précis M. Duquenne a fait admirablement ressortir tous les avantages que la classe laborieuse peut retirer de la mutualité. Il faut évidemment un effort très méritoire pour que l'ouvrier économise la cotisation qu'il sera à verser à la société, mais, ajoute fort judicieusement le conférencier :

L'effort de l'intéressé est obligatoire : il s'appuiera sur l'épargne, car l'épargne est indispensable à toute amélioration. Du reste, l'épargne est la rosée bienfaisante qui vivifie tout ce qu'elle touche, c'est la source qui alimente la vie, comme les gouttes d'eau tombant une à une forment doucement les fleuves et les rivières.

L'épargne donne la confiance et la sécurité de l'avenir : elles soutient le courage, fait aimer le travail et en procure la récompense.

Et insistant davantage sur l'importance des associations mutuelles, M. Duquenne ajoute :

Le but de votre Société de secours mutuels et de retraites est de constituer et de conserver le capital nécessaire à vous soutenir pendant la maladie et la vieillesse. Pour arriver à ce but, vous vous appuierez sur les principes de travail, de devoir de famille, de solidarité.

Et plus loin :

La mutualité, dit le conférencier, n'est-elle pas le champ neutre dans lequel les hommes oublient tout ce qui les divise autre part. A l'abri de ces principes, les haines s'effacent, les vertus grandissent... La mutualité est le plus admirable moyen de relèvement matériel et moral... La mutualité n'est pas la fausse monnaie des sophistes ; pratiquée dans les multiples développements qu'elle comporte, c'est une des meilleures formules du progrès social.

Nous sommes heureux d'enregistrer ces paroles si sensées prononcées devant un auditoire d'ouvriers par un fils d'ouvrier. Nous aimons aussi à reproduire l'hommage délicat et bien mérité consacré par M. Duquenne au vénéré président de l'association, M. François Masurel père :

Un homme — a dit M. Duquenne — un philanthrope, simplement, sans bruit, avait fondé une œuvre humanitaire et patriotique entre toutes, l'œuvre des tout petits, l'œuvre qui frappe le plus les cœurs des mères, la belle, la bonne œuvre de « La Goutte de Lait », et aujourd'hui, ou nom de la classe ouvrière, je suis heureux de saluer ce bon patron, ce philanthrope, M. François Masurel.

Nous n'avons pas besoin de dire que ces paroles ont été soulignées par les applaudissements de toute l'assemblée.

UNE TENTATIVE DE VOL, RUE DE L'ÉPIDÈME. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs ont tenté de s'introduire dans la maison habitée par M. Codron, marchand-épicier, rue de l'Epidème, après en avoir descellé le soupirail de la cave. Il est à supposer que les voleurs auront été dérangés dans leur tentative d'effraction, car aucune disparition d'objet n'a été constatée. La police informée a ouvert une enquête.

UNE ARRESTATION POUR ATTENTAT AUX MŒURS.— M. Delattre commissaire de police du deuxième arrondissement a procédé à l'arrestation d'un jeune homme de 21 ans, nommé Jules Vandenbrole, domestique, domicilié à Linselles, hameau de Lavisicourt, inculpé d'outrage public à la pudeur Vandenbrole sera conduit à Lille, ce matin.

EXTRADITION D'UN FAUSSAIRE.—Dimanche matin parmi le convoi d'expulsés conduits à la frontière se trouvait un prisonnier réclamé par les autorités belges pour faux et usage de faux. C'est un Liégeois nommé Jacques Dhonon, âgé de 56 ans, qui en dernier lieu habitait Paris. Dhonon avait été condamné à cinq ans de prison.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dimanche matin, il est arrivé aux halles : pois, 55 kilos ; fraises, 45 kilos ; choux 200 ; navets, 30 bottes ; salades, 6 paniers ; pommes de terre, 300 kilos ; confitures, 250 kilos ; haricots, 20 kilos.

A LA FRONTIÈRE. — Dimanche matin, les gendarmes ont conduit à la frontière un convoi de douze expulsés sortant de la maison d'arrêt de Lille.

PROCÈS-VERBAL a été rédigé à la charge d'un manœuvre de maçon nommé Ernest Guermonprez, âgé de 30 ans, demeurant rue de l'Ermitage, 45, pour avoir porté des coups à son voisin, Arthur Duponchel.

MOUVAUX

EXPLOIT DE CAMBRIOLEURS. — Sous ce titre, nous avons relaté hier les circonstances d'un vol commis, dans la nuit de vendredi à samedi, au préjudice de M. Houssay-Lecoutre, marchand de bonneterie, rue de Lille, 334, à Mouvaux. Après un minutieux inventaire dans son magasin, M. Houssay-Lecoutre a constaté la disparition des marchandises ci-après :

1. Une somme de 120 francs en pièces d'or, d'argent et en monnaie de billon ; 2. Quinze chemises d'homme en coton de différentes couleurs, évaluées à 45 fr. ; 3. Huit jupons de femme noirs et blancs, 19 fr. 20 ; 4. Soixante-quinze mètres de toile bleue, 150 fr. ; 5. trois paires de bas en laine noire, 4 fr. 50 ; 6. Un store en coton écru avec le bas en dentelle, 3 fr. 85 ; 7. Deux coupons satinette, l'un noir et blanc, l'autre violet et blanc, 10 mètres chacun, 25 fr. 20 ; 8. Deux boîtes savonnettes, 1 fr. 80 ; 9. Deux clefs de coffre-fort de chez M. Dumortier, marchand de bonneterie, rue Fidèle-Lehoucq, à Tourcoing, chez lequel M. Houssay est comptable. Comme on le voit, le vol est plus important qu'on ne le supposait. La gendarmerie de Tourcoing a continué d'enquêter pendant la journée de dimanche, mais les recherches sont restées infructueuses.

QUESNOY-SUR-DEULE

NOMINATION D'UN RECEVEUR DE L'ENREGISTREMENT. — M. Le Porquier du Vaux, receveur de l'enregistrement à Bedley, est nommé à Quesnoy-sur-Deûle, en remplacement de M. Vitou, nommé à Riom.

UNE AUDITION DE LA PHILHARMONIQUE. — Voici le programme du concert offert, par la société « La Philharmonique », à ses membres honoraires, le dimanche 22 juin, à six heures du soir, sur le kiosque de la Place de l'Eglise : 1° « Souvenir de Rome », allegro militaire, J. Monnereau. — 2° « Fantaisie », pour trombone, piston et petite clarinette, Donard. — 3° « Voix roumaines », valse de concert, Kessels. — 4° « Mosaïque sur les Huguenots », Meyerbeer. — 5° « Cavatine sur Lucrèce Borgia », Donizetti. — 6° « L'Armida », variations pour petite clarinette, Rossini.

En cas de mauvais temps, le concert sera remis à une date ultérieure.

DEULÉMONT

VAGABONDAGE ET MENDICITÉ. — Samedi après-midi, vers cinq heures, la gendarmerie a mis en état d'arrestation deux individus, Louis Sire, âgé de 29 ans, journalier, et Jules Noblée, âgé de 26 ans, mineur, tous deux sans domicile fixe, surpris en flagrant délit de mendicité.

PÉRENCHIES

UN HOMME QUI BAT SA FEMME. — Mme Joseph Bondue, née Marie Walle, a déposé une plainte contre son mari qui se serait livré sur elle à des voies de fait. La gendarmerie a ouvert une enquête.

LILLE

L'AGRESSION CONTRE M. LORTHIOIS. — Deux des inculpés dans cette affaire, MM. Dubois et Parmentier, ont été avisés, il y a quelques jours, par leur avocat, Me de Lauwereyns, qu'une ordonnance de non-lieu était rendue en leur faveur. M. Davaine, juge d'instruction, a, en même temps, rendu une ordonnance de renvoi en police correctionnelle des deux autres inculpés, Auguste Gilesquière et Inghels. L'affaire viendra probablement le 3 juillet.

L'EXPOSITION DU CHAMP-DE-MARS.— Beaucoup de monde, dimanche après-midi, à l'Exposition ; beaucoup d'étrangers étaient venus faire leur première visite et paraissaient enchantés. Le Palais des beaux-arts était surtout très visité.

LE CORTÈGE COLONIAL. — Le cortège de bienfaisance organisé au profit des victimes de la Martinique n'a guère été favorisé par le temps. Ce cortège ne répondait peut-être pas tout-à-fait aux mirobolantes promesses qu'avait faites le Comité organisateur. La marche d'hier était tout simplement une promenade flamande agrémentée de quelques chars et de quelques groupes costumés. Comme promenade flamande, c'était très bien, les musiques étaient nombreuses et les groupes suffisamment fournis ; comme chars, c'était plutôt pauvre. Les musiques étaient abondantes, et ce sont elles qui constituaient le plus appréciable élément de cette marche flamande : trompettes des chasseurs à cheval, clairons des pompiers, musique des canonniers, musique du 43e de ligne, fanfare Saint-Sauveur, musique du Centre, fanfare Dand, trompettes du train, fanfare du 16e chasseurs, trompettes des travailleurs, fifres et tambours, musique des mines de Lens, etc., etc., tout cela donnait à la marche de la gaieté et de l'animation et a obtenu un très grand succès.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PÊCHEURS A LA LIGNE DU NORD. — Dimanche, à trois heures de l'après-midi, une réunion générale des pêcheurs à la ligne s'est tenue dans l'ancienne salle des archives de la mairie. Les chevaliers de la gaule étaient très nombreux ; ils s'étaient donné rendez-vous à Lille, afin d'examiner les principales revendications dont leur bureau avait été saisi dans le cours de l'année. M. Ricard, conseiller de préfecture, remplaçant M. le Préfet du Nord, présidait. Il avait à ses côtés, M. Eckret, président du syndicat central des pêcheurs à la ligne de Paris, et M. Ravet de Monteville, président du syndicat des pêcheurs du Nord. MM. Dansette, Berses, Lepes, députés du Nord ; Sculfort, président du conseil général, s'étaient excusés de ne pouvoir assister à la séance. Plusieurs discours ont été prononcés. Tous les pêcheurs demandent que l'Etat prenne des mesures contre le braconnage, et procède à l'assainissement de certaines rivières ou cours d'eau, tels que la Deûle, etc., etc. A la fin de la réunion, tous les membres présents ont signé une pétition qui sera envoyée à l'autorité compétente.

LES TIRS DE GUERRE. — Les 3e et 4e bataillons du 43e, partis pour Dunkerque, rentreront à Lille, le dimanche 22 juin. Le 16e bataillon quittera Lille à son tour, le 9 juillet. Il ne figurera donc pas cette année à la revue du 14 juillet.

UN GRAVE ACCIDENT DE MOTOCYCLE. — Dimanche matin, à neuf heures et demie, Charles Dewulfe, 20 ans, rue Philadelphie, 126, passait, monté sur un tricycle à pétrole, sur le pont supérieur du chemin de fer, à Fives, à une vive allure, lorsqu'il alla se jeter sur une voiture, attelée d'un cheval, qui venait en sens inverse. Le choc fut tel que Dewulfe fut violemment projeté sur le sol, où il resta étendu sans connaissance. Des passants le relevèrent et le transportèrent chez M. le docteur Vanheuverswyn, rue Pierre-Legrand, 41, qui releva sur la tête et sur le corps du malheureux de nombreuses et très graves contusions. Ses jours seraient même, paraît-il, en danger.

WAMBRECHIES

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la fabrique de MM. Vandenbosch et Cie, un ouvrier presseur, M. Jules Desmarécaux, âgé de 15 ans, demeurant au hameau de la Marotte, a reçu, sur le dos de la main gauche, une presse de deux kilos environ qu'un de ses camarades a repoussé en jouant. M. le docteur Delespierre, qui a examiné le blessé, a constaté une fracture du 3e métocarpien et lui a ordonné trente-cinq jours de repos.

Maison Fcois HUVENNE

84, rue de Fontenoy, Roubaix (fondée en 1855)

SPÉCIALITÉ DE CERCUEILS

CERCUEILS DE LUXE, PLOMBES, ZINGUES ET CAPITONNÉS

Grand magasin du premier 5474

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit du Mois de 1re classe sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, le mardi 17 juin 1902, à *neuf heures*, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Antoine-Joseph JACQUES, décédé à Tourcoing, le 10 mai 1902, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Le mercredi 18 dudit mois, à 7 heures 3/4, Obit par la Fanfare de l'Institution libre du Sacré-Cœur. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille LESAINT-COGMAN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Edmond-Joseph LESAINT, décédé à Roubaix, le 13 juin 1902, à l'âge de 49 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 16 courant, à neuf heures, aux Vigules, qui seront chantées le même jour, à six heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 17 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Alsace, à neuf heures un quart.

Spécialité de Chapelles et Monuments funéraires. EDMOND PACHY, Gde-Rue 212. TÉLÉPHONE.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.

Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. — Téléphone 627.

NÉCROLOGIE

—— On annonce la mort de M. Aronio de Romblay, président du conseil de fabrique de l'église Saint-André, à Lille, décédé vendredi dernier, à l'âge de 87 ans, en son château de Lièvin.

—— De Noyelles-sur-Selle, on annonce la mort de M. Désiré Oudart, propriétaire-agriculteur, conseiller municipal et ancien maire de Noyelles.

—— M. Jules Millet-Bricout, maire de Bantouzelle, est décédé vendredi, à l'âge de 62 ans.

MARIAGES & FIANÇAILLES

—— On annonce les fiançailles de M. Arthur Ménard, fils de M. et Mme Ménard-Real, de Solesmes, et de Mlle Marie-Louise Cardon, fille des feus M. et Mme Cardon-Douay, de Saint-Python.

LES RÉUNIONS DE CONSEILS MUNICIPAUX

du dimanche 15 juin 1902

A HEM

La séance est ouverte à onze heures, sous la présidence de M. Henri Delecroix, maire, devant vingt et un conseillers. Absent : M. Beghin, excusé. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. le Maire se retire et cède la présidence à M. Lallard, premier adjoint, pour la lecture du

—— Compte administratif du maire. — Recettes ordinaires, 40.648 fr. 17 ; extraordinaires, 46.443 fr. 53 ; supplémentaires, 2.057 fr. 85 ; total, 89.149 fr. 55. Dépenses ordinaires, 40.775 fr. 79 ; extraordinaires, 43.303 fr. 12 ; supplémentaires, 8.313 fr. 19 ; total, 92.392 francs. Le reliquat définitif est de 2.204 fr. 87. — Après la lecture des comptes de gestion, sur la proposition de M. Lallard, le Conseil vote des félicitations à M. le Maire, qui sortira en séance.

—— Comptes et budgets du Bureau de bienfaisance. — Les comptes se balancent par un excédent de recettes de 2.049 francs, qui formera le budget additionnel et servira à être réparti en secours en argent, pain, denrées alimentaires, chauffage, vêtements, etc. — Le budget primitif de 1903, qui se compose des loyers, rentes, subventions de la commune, droits de chasse, etc., est arrêté à 6.917 francs 25.

—— Budget additionnel de 1902 de la commune. — Il se monte au reliquat de 1901, soit 2.204 fr. 87 et sera réparti comme suit : frais de bureau de la mairie, subvention à l'Institut Pasteur, supplément de traitement au garde, paiement du gaz d'éclairage aux « Trois-Baudets », frais du procès Dufermont, etc.

—— Budget primitif de 1903. — Le Conseil l'arrête. Il ressemble, dans son ensemble, à celui de 1902. Voici les principaux changements opérés : pour l'entretien des trottoirs, 300 francs au lieu de 200 ; entretien du cimetière, majoration de 40 fr. ; entretien des promenades publiques, 500 fr. ; traitement des cantonniers, 100 francs (qui seront votés au mois d'août).

M. Ange Gauquier demande que les subventions des deux musiques soient égales. Cette proposition est repoussée par 14 voix contre 7 et 1 bulletin blanc. — M. Rouzé insiste pour que l'Harmonie de la Citadelle ait sa subvention augmentée. Il expose les nombreux services qu'elle rend. Il demande 100 francs. — M. Catteau propose 50 francs, ce qui est adopté par 14 voix contre 8. — Sur la proposition de M. le Maire, on passe à un autre vote pour allouer 50 francs à la société chorale « les Intimes ». Par 12 voix contre 10, cette subvention est refusée. — Autre vote : la Commission propose une subvention de 100 francs pour l'orphéon des anciens élèves de l'école communale des garçons. C'est accepté par 15 voix contre 7.

Le Conseil décide de porter de 500 à 800 francs le traitement du médecin de l'assistance médicale gratuite ; de 8 à 10 francs chaque accouchement concernant ce service ; de fixer à 400 francs le traitement supplémentaire du directeur et de la directrice de l'école des Trois-Baudets ; à 300 francs celui de l'adjoint ; de porter de 1.800 à 2.000 francs le chiffre des fournitures scolaires et livres de prix ; d'inscrire 200 francs pour un voyage à la mer en faveur des enfants du certificat d'études ; 800 francs pour fourniture de vêtements et chaussures aux enfants des écoles communales. Le budget primitif est ainsi arrêté à 58.393 francs 42.

—— Vote de crédit. — Le Conseil vote 493 fr. 93 pour paiement de l'entrepreneur des écoles des Trois-Baudets ; 25 francs pour les sinistrés de la Martinique ; il ne prend rien en considération une demande en faveur de l'érection d'un monument à Gambetta, à Bordeaux ; vote 100 francs pour les noces d'or des époux Fortune-Mullier ; 197 fr. 50 pour indemnité de famine au sieur H. Leuridan.

—— Tramway de Lille à Lannoy. — Avis favorable est donné au projet d'établissement d'un tramway de Lille à Lannoy.

—— Sortieres de famille. — Le Conseil donne un avis favorable à trois demandes de sortiens de famille.

—— Demandes et vœux. — On décide d'établir un avant-train à la pompe de l'Hempempont, qui est trop lourde ; de remplacer certains ceinturons et képis de pompiers ; de donner à ces derniers des guêtres-jambières. — M. Delgrange se plaint que des femmes aient quêté pendant la campagne électorale pour soutenir une élection. M. le Maire répond qu'il a prescrit au garde-champêtre de faire cesser ces quêtes, ce qui a été fait. — M. Dujardin demande que les sociétés subventionnées qui donnent des concerts, accordent des entrées gratuites pour les indigents. (Adopté). — M. Lepers émet le vœu qu'un quai de déchargement soit établi à la halte du Petit-Lannoy. M. le Maire se mettra en rapport dans ce but avec la Compagnie du Nord. — M. Desprierre demande que le nettoyage des cheminées soit réglementé. M. le Maire fera le nécessaire par la voie de la presse et autres. — Sur la demande de M. Louis Gauquier, on vote une subvention de 20 francs à la veuve d'un pompier. — A un vœu de M. Rouzé, M. le Maire répond qu'au budget on a porté 300 francs pour l'enlèvement des boues. — Sur la demande de M. Dujardin, la Commission de salubrité se réunira dimanche prochain. — M. le Maire annonce que, pour inaugurer les écoles des Trois-Baudets, un concert sera donné dans ce quartier au mois de septembre.

La séance est levée à une heure un quart.

—×—

A ANNAPPES

Le Conseil municipal d'Annappes a tenu, dimanche, à quatre heures et demie, la première réunion de sa session, sous la présidence de M. de Montalembert, maire. Etaient absents : MM. Haute Jules, excusé, et Delbecq Amand, malade. M. Suel est nommé secrétaire, en place de M. Montagne qui décline cette fonction.

—— Tramways électriques. — Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet d'établissement des deux lignes de tramways électriques, présenté par M. Mongy, concessionnaire, et devant traverser le territoire d'Annappes en deux endroits différents. La première ligne, d'une longueur de 16 kilomètres 400, reliera Lille à Leers, en desservant Hellemmes, Mons-en-Baroeul, Flers, Annappes (Hempempont), Hem, Lannoy, Lys et Leers ; la seconde sera établie entre Lille et la frontière belge vers Tournai, le long de la route nationale, par Hellemmes, Annappes, Ascq, Anstaing, Tressin et Baisieux, pour se prolonger plus tard jusqu'à Tournai, si le succès de l'exploitation le permet. La traction se fera, dans Lille, au moyen de fil souterrain, et de fil aérien en dehors de cette agglomération. Les tramways comprenant six voitures au plus, opéreront le transport des voyageurs, messageries et bagages ; les longs parcours ne comptiront pas moins de huit trains par jour, dans l'un et l'autre sens ; la succession